



# Comité d'Éthique

## HOSPITALIÈRE

Conjuguer médecine  
et humanité

DOC-COM-CH-361 v.2024.11

## *Le comité d'éthique hospitalière*

Groupe de réflexion au sein du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse, le Comité d'éthique hospitalière est composé de personnalités extérieures, de soignants, de membres de l'administration apportant leurs expériences.

Les membres du Comité ne sont pas les représentants de leur catégorie socioprofessionnelle ou de l'institution dont ils font partie.

Ils apportent un point de vue et un éclairage personnel dans une optique de pluralisme.

## *Ses missions*

- **Faciliter et aider la décision** des professionnels de santé qui ont à résoudre des questionnements d'ordre éthique à l'occasion de l'exercice de leur activité, notamment dans leurs rapports avec le patient et son entourage.
- **Donner un avis** sur un problème éthique posé par le fonctionnement de l'institution.
- **Sensibiliser et former** à l'éthique les professionnels de santé.
- **Travailler en réseau** avec les autres Comités et Espaces d'éthique médicale.

## *Les membres du Comité d'Ethique*



**30 sièges**

Pluralisme & Pluridisciplinarité

### **17 membres intra-hospitaliers :**

- 5 membres paramédicaux
- 4 cadres de santé et formateurs
- 6 médecins
- 3 membres de l'administration

### **12 extra-hospitaliers :**

- 4 soignants :  
1 cadre de santé, 2 médecins et  
1 infirmier libéral
- 8 non soignants :  
les représentants des cultes  
principaux, un juriste, un  
professeur de philosophie, un  
représentant syndical,  
psychologue ...

## *Les membres du bureau*

**Philippe MICHON, président**

**Maud GREZARD, vice-présidente**

**Adrien ROBINE, vice-président**

**Maud SALZMANN, vice-présidente**

**Catherine DUCHAS, secrétaire**

# EXEMPLES D'AVIS RENDUS

- Présentation de deux aspects de la nouvelle loi de bioéthique (Loi n°2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique).
- Loi n°2022-295 du 2 mars 2022 visant à renforcer le droit à l'avortement : discussion autour des conséquences pratiques de la prolongation jusqu'à 14 semaines de grossesse du délai légal autorisant une IVG.
- Discussion éthique autour de la contention dans le soin.
- Avis 136 du CCNE *L'évolution des enjeux éthiques relatifs au consentement dans le soin* adopté le 15 avril 2021.
- Débat éthique autour de la prise en charge du désir d'enfant en PMA des populations migrantes.

## CONTACT

### COMITÉ D'ÉTHIQUE

CENTRE HOSPITALIER DE BOURG-EN-BRESSE

**Pour solliciter les membres  
du bureau, contactez nous à :**

**[comite-ethique@ch-bourg01.fr](mailto:comite-ethique@ch-bourg01.fr)**

**Tél. 04 74 45 40 13**

**Pour consulter  
les sujets abordés :**

**[www.ch-bourg-en-bresse.fr](http://www.ch-bourg-en-bresse.fr)**

**La situation d'un patient  
vous préoccupe...  
Sollicitez-nous !**